

Direction du Cabinet
Service des sécurités
Adresse mail : pref-defense-protection-civile@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 21 décembre 2021

Le préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires

Objet : Mesures de freinage à l'occasion des fêtes de fin d'année

Afin d'endiguer la 5^e vague épidémique de la Covid-19, le Premier ministre a annoncé, le 17 décembre dernier, de nouvelles mesures de freinage à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Dans ce cadre, il est fortement recommandé d'éviter les grands rassemblements qui pourraient se dérouler à l'intérieur, notamment dans les salles des fêtes ou polyvalentes.

Il convient également de renoncer à l'organisation de grands rassemblements sur la voie publique, notamment les feux d'artifice ou concerts, et particulièrement quand ils se traduisent par de fortes concentrations de personnes, ne permettant ni distanciation, ni respect des gestes barrières.

Je vous recommande également de reporter ou d'annuler les cérémonies des vœux, notamment si elles conduisent à des rassemblements importants, avec moment de convivialité. Si vous souhaitez les maintenir, je vous invite à innover sur la forme, tout en assurant le respect des recommandations sanitaires.

Enfin, je vous précise que j'ai décidé d'interdire la consommation d'alcool et de nourriture sur la voie publique, le 31 décembre prochain à compter de 16h, afin d'éviter tout regroupement.

Les forces de l'ordre seront mobilisées, pendant les fêtes, afin de prévenir les rassemblements sur la voie publique qui seraient incompatibles avec les recommandations sanitaires, et susceptibles de générer des troubles.

Dans un contexte de très forte circulation épidémique sur l'ensemble du territoire, je sais pouvoir compter sur votre collaboration dans la mise en œuvre de ces mesures.

Pour le préfet, et par délégation
Le secrétaire général


Xavier MAROTEL

Copie à : Mmes les sous-préfètes des
arrondissements de Bressuire et Parthenay